



COMITE REGIONAL BIODIVERSITE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Rédacteurs :

Frédérique GERBEAUD-MAULIN/DREAL PACA/SBEP/USPI

frederique.maulin@developpement-durable.gouv.fr

Céline HAYOT/ Région Provence Cote d'Azur

chayot@regionpaca.fr

3 juin 2014

Ordre du jour :

**1/ Les évolutions du projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
« avant/après » les consultations et enquête publiques**

2/ La Stratégie Globale pour la Biodiversité et sa charte d'engagement

Accueil des membres du comité régional « Biodiversité PACA » par les deux co-présidents, Marie BOUCHEZ, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge des Parcs naturels régionaux, et Anne-France DIDIER, Directrice de la DREAL PACA. Ils sont assistés par Annabelle JAEGER, conseillère régionale de Provence-Alpes-Côte d'Azur en charge de la Biodiversité et Laurent NEYER, Directeur adjoint de la DREAL PACA.

1/ Présentation des modalités d'évolution du SRCE suite consultations et enquête publiques par Frédérique GERBEAUD MAULIN (support joint)

Point 1 mis au débat et au vote – Evolution des réservoirs de biodiversité

Réactions de l'assistance

Un débat s'engage sur le bien-fondé d'intégrer les ENS aux réservoirs, sachant que pour certains d'entre eux, la pression de fréquentation est telle que leur naturalité est résiduelle, notamment lorsqu'il s'agit d'ENS urbains ou péri-urbains.

Cependant, il est indiqué par plusieurs membres du CRB que ces espaces, dont la naturalité est mise en doute, ne sont pas représentatifs du potentiel des ENS. Si certains ENS connaissent aujourd'hui des difficultés de maintien de leur patrimoine naturel, ils peuvent potentiellement être remis en état pour retrouver une fonctionnalité écologique. Les démarches locales devront, à leur tour, s'interroger sur la réalité du rôle fonctionnel de ces espaces au

Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité »

moment de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, en particulier des SCoT. Il est fait remarquer que les SCoT n'intègrent pas systématiquement les ENS comme espaces naturels à protéger, cela reste de l'appréciation de l'EPCI au moment de l'élaboration du document. Et ce, d'autant plus que parfois ces ENS représentent des petites surfaces qui ne sont pas à l'échelle du SCoT. L'intégration des ENS n'influe que très peu sur la surface totale des réservoirs de biodiversité. Même si la remise en question de l'intérêt de ces ENS risque de mettre à mal la crédibilité du SRCE, leur prise en compte dans le SRCE témoignent du rôle important des Départements dans sa mise en oeuvre. L'intégration des espaces acquis par le Conservatoire du Littoral ne pose pas question. Par contre, intégrer les périmètres autorisés serait certainement opportun. 37% des espaces sont hors éléments de la TVB, on peut s'interroger sur leur devenir. Point 2 mis au débat et au vote - Evolution de la lisibilité des cartes 1 et 2 Réactions de l'assistance En ce qui concerne les zones urbaines incluses dans les réservoirs de biodiversité : Les avis sont partagés. En effet, Les zones urbaines qui sont concernées à la marge par les réservoirs de biodiversité ainsi que celles incluses totalement dans les réservoirs posent question quant aux « contraintes » que cela peut générer aux collectivités, voire quant aux réactions contraires des collectivités. Quelle est la réalité de la fonctionnalité écologique de ces zones urbaines ? Le risque est de décrédibiliser le SRCE par rapport à la faisabilité des objectifs définis dans la carte 3 (voir le point 3 mis au débat) En ce qui concerne les espaces de fonctionnalité des cours d'eau : Ce sujet divise également les membres du CRB. En effet, pour une majorité, ces espaces de fonctionnalité, même s'ils ne font pas partie des éléments de la TVB et qu'ils « brouillent » la lecture des cartes originales, sont particulièrement importants et marque l'originalité de la démarche par rapport au SDAGE. Ces espaces de	<i>Le Plan d'action porte sur l'ensemble du territoire régional. Les actions peuvent ainsi aussi bien porter sur les éléments de la TVB que hors TVB.</i> <i>Laurent Neyer porte au vote ce premier point d'évolution du SRCE</i> Êtes-vous satisfait de l'intégration des espaces acquis par le Conservatoire du Littoral et des ENS en tant que réservoir de biodiversité ? La majorité vote pour 2 votes contre 9 abstentions <i>Les ENS sont donc maintenus en tant que réservoirs de biodiversité, tel que proposé ce jour.</i> <i>Ces zones urbaines concernées par un réservoir ou même par un corridor se justifient au regard de la méthode qui s'est attachée à « simplifier » le trait des limites des réservoirs. Dans ce cadre, le lissage des contours a généré une inclusion à la marge de certaines zones urbanisées et parfois à une inclusion totale de villages ou hameaux dans les grands ensembles définis en réservoir. Néanmoins, l'enjeu n'est pas rédhibitoire, puisque le niveau d'opposabilité reste faible. Par ailleurs, cela renvoie aux actions qui concernent la nature en ville. Actions qui restent cohérentes avec les nouvelles évolutions réglementaires introduites par la loi ALUR avec la possibilité de faire appel à un coefficient de biotope pour maintenir un couvert végétal en ville.</i> <i>Ces espaces ne font pas partie des éléments de la TVB. Il est néanmoins fortement recommandé par les Orientations Nationales (dans le guide d'accompagnement annexé aux ON) de les identifier. Il n'est pas obligatoire réglementairement de</i>
---	---

fonctionnalité représentent, en milieu méditerranéen, des opportunités de plus en plus rares permettant de garder une fonctionnalité écologique associée aux cours d'eau. Il est donc impératif de les maintenir visibles sur ces cartes.

A l'inverse, ces espaces, trop visibles, laisseraient penser que certains secteurs sont des zones d'expansion de crues, comme la Camargue. Or, ces territoires abritent des activités et une démographie que l'on ne peut nier également. Il y a d'autres outils qui permettent de visualiser ces espaces (Atlas des zones inondables, PPRI), ne surchargeons donc pas de trop ces cartes. Par ailleurs, les modalités de définition de ces espaces reposent sur des hypothèses de travail non consolidées, et peuvent donner lieu à critique et donc décrédibiliser le sujet. Des erreurs ont été constatées entre autre sur l'Huveaune.

En ce qui concerne les secteurs sensibles identifiés par les Parcs naturels régionaux :

Lors de la consultation, il avait été signalé que les espaces patrimoniaux identifiés par les Parcs n'avaient pas été retenus au titre des réservoirs de biodiversité au même titre que les autres réservoirs complémentaires. Dans cette nouvelle version, ils ne sont toujours pas retenus, néanmoins, la déclinaison de la TVB à l'échelle des Parcs est une démarche logique qui pourra servir aux territoires lors de leur réflexions de planification urbaine. Leur généralisation est donc à mettre en œuvre dans les années à venir.

cartographier ces éléments. Dans le cadre d'un groupe de travail spécifique « eau » réuni pour le SRCE, il a été retenu de procéder à l'identification de ces espaces, afin de pouvoir relever les enjeux des « milieux rivulaires », avec la méthode suivante :

- les lits moyens retenus dans le cadre des Atlas départementaux des zones inondables,
- une bande tampon de 50 m de part et d'autre de tous les cours d'eau lorsque ceux-ci ne font pas l'objet d'une carte visée au premier alinéa.

L'échelle de détermination des espaces patrimoniaux à enjeux sur les Parcs reste à l'échelle locale.

Laurent Neyer propose de scinder en deux ce point pour le vote :

Êtes-vous pour ou contre la suppression des espaces de fonctionnalité des cours d'eau sur les cartes 1 ?

**12 votes contre
12 vote pour**

Les espaces de fonctionnalité seront remis de nouveau sur la carte du SRCE. La légende commentée insistera sur le niveau hiérarchique de cette information. Un nettoyage sur les toutes petites surfaces identifiées dans la Trame Bleue sera mise en œuvre pour simplifier l'information et garder une cohérence de surface avec la trame Verte.

Êtes-vous satisfait des autres propositions faites pour la simplification des cartes 1 et 2 ?

Unanimité pour le vote « pour »

Les propositions faites ce jour sont donc retenues.

Point 3 mis au débat et au vote - Evolution de la lisibilité de la carte 3

Réactions de l'assistance

Le débat se recentre sur la présence de zones urbaines dans les réservoirs de biodiversité, notamment lorsque ces derniers ont un objectif de remise en état. La déclinaison de ces objectifs sur ces secteurs urbains reste difficilement réalisable techniquement et politiquement. Ces zones urbaines se retrouvent au même niveau d'objectif que des secteurs naturels à remettre en état, c'est un risque par rapport au message. Ne faudrait-il pas hiérarchiser les réservoirs en remise en état, en distinguant ceux à caractère encore naturel et ceux étant déjà urbanisés ? et en adaptant l'intitulé de l'objectif qui pourrait être moins ambitieux que pour les espaces naturels ?

Pour que le SRCE reste crédible, ne faudrait-il pas exclure ces zones urbaines ? découper les réservoirs aux frontières des villes ?

Plutôt que le terme d'objectifs, le terme « enjeux » serait plus adapté pour les zones urbaines.

A contrario, leur maintien dans les réservoirs de biodiversité permet d'émettre un message d'encouragement aux collectivités à tendre vers une meilleure prise en compte de la nature en ville. Ceci permet également d'assurer une veille sur les espaces urbains et péri-urbains, sur les espèces invasives et de garder une vigilance sur la diminution de certains outils comme les Espaces Boisés Classés. Exclure les zones urbaines déresponsabiliserait les élus envers ces secteurs qui recèlent des enjeux de biodiversité, qui ne sont certes pas du même niveau que pour les milieux naturels.

En ce qui concerne le libellé des objectifs, notamment pour les espaces boisés, il pourrait également être modulé en préférant :

- à la place de remise en état, préservation vis-à-vis de forte pression anthropique,
- à la place de préservation, conservation.

Cette proposition se justifie par le fait que les pressions anthropiques ne signifient pas forcément une dégradation des milieux, mais plutôt une menace non encore avérée.

En ce qui concerne les cartes, il est proposé de faire « déborder, pénétrer » les réservoirs et corridors sur les espaces urbains sans pour autant les couvrir totalement.

Il est vraiment dommage que l'ensemble des remarques se concentre sur les cartes alors que le plus important reste l'action sur le terrain et la mise en œuvre du SRCE.

Il est proposé qu'un autre CRB puisse se réunir avant la fin de l'année pour présenter les actions d'animation qui ont été initiées dès 2014.

A l'unanimité, le CRB se prononce pour une nouvelle séance au 3^{ème} trimestre 2014.

Laurent Neyer propose de scinder en deux ce point pour le vote :

Etes-vous pour ou contre la méthode de calcul des objectifs et la simplification proposée pour la carte 3?

Unanimité des vote « pour »

Les propositions faites pour les critères de définition des objectifs et de simplification de la carte 3 sont donc retenues.

Etes-vous pour une identification différenciée des réservoirs et corridors écologiques en zone urbaine ?

**Majorité de votes « pour »
1 abstention**

Une proposition de mise en évidence des zones urbaines sur la carte sera proposée ainsi qu'une légende différenciée permettant de viser ces espaces spécifiquement par rapport aux mesures du plan d'action.

2/ Présentation synthétique de l'état d'avancement de la SGB par Annabelle Jaeger (support joint)

Suite à une brève présentation de la SGB qui sera votée le 27 juin 2014, Annabelle Jaeger propose que le CRB soit un organe actif dans le cadre de la mise en œuvre de la charte d'engagement des acteurs liée à la SGB, et puisse contribuer à la sélection des projets éligibles et les suivre dans le temps.

Les présentations sont disponibles sur le site internet de la DREAL PACA rubrique « biodiversité »

Annabelle Jaeger met au vote :

Etes-vous pour que le CRB soit un organe actif de suivi des engagements pris dans le cadre de la charte d'engagement de la SGB ?

Unanimité des vote « pour »

Lors du prochain CRB cette proposition sera détaillée.

LES DEBATS ETANT CLOS, LES CO-PRESIDENTS REMERCIENT LES MEMBRES ET AUDITEURS DE CE COMITE AVANT DE LEVER LA SEANCE.